

MAIRIE  
DE  
**SAINT-PEVER**



**COMPTE-RENDU DE LA  
REUNION DU CONSEIL  
MUNICIPAL  
DU 04 septembre 2015.**

L'an deux mille quinze le 04 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune, convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean JOURDEN, Maire.

Présents :

Messieurs Jean JOURDEN, Guy MOISAN, Pascal MARTIN, Madame Pascale LE YAN, Monsieur Guillaume THORAVAL, Madame Josiane LE GUENNIU, Madame Hélène ALLAINGUILLAUME, Madame Gaëlle MENO, Madame Françoise KERYER.

Absent :

Monsieur Pascal BOULVARD ; Monsieur Stéphane JOUAN

Date de convocation : 31 août 2015

Ordre du jour :

1. Effacement des réseaux centre bourg ;
2. Ecole : rentrée scolaire 2015-2016 ;
3. Programme d'élagage ;
4. Terrassement des allées de boules ;
5. Réparation des allées de boules ;
6. Bilan « mardis au clair de lune »
7. Questions diverses.

Proposition de rajout de deux points à l'ordre du jour :

- Modification des statuts de « Leff Communauté » - extension des compétences
- Contrat de fourniture en électricité

A l'unanimité, le Conseil autorise l'ajout de ces deux points.

---

Le quorum étant atteint, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 30.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de désigner un secrétaire de séance, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Madame Gaëlle MENO propose sa candidature,

A l'unanimité, Madame Gaëlle MENO est nommée par le conseil secrétaire de séance.

---

Objet : Compte rendu des délibérations du Conseil Municipal du 24 juin 2015.

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le compte rendu des délibérations de la séance du Conseil Municipal du 24 juin 2015 dont une ampliation a été adressée à chaque conseiller municipal.

Le conseil à l'unanimité, approuve le compte rendu des délibérations de la séance du 24 juin 2015.

---

1) Effacement des réseaux centre bourg

Présentation du projet d'effacement des réseaux électrique et téléphonique, centre bourg - route de Plesidy.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve :

Le projet d'effacement des réseaux basse tension au Centre Bourg de Saint-Pever, présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes-d'Armor pour un montant estimatif H.T. de 119.700,00 €

« Notre commune ayant transféré la compétence de base électricité au Syndicat Départemental d'Energie des Côtes-d'Armor, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement au taux de 30 % conformément, au règlement financier, calculée sur le montant H.T. de la facture payée à l'entreprise ».

Le projet d'aménagement de l'éclairage public au Centre Bourg de Saint-Pever, présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes-d'Armor pour un montant de 19.920,00 € (ABEL Eclisse lampe à décharge mâts droit).

❖ *Ce coût comprend 5% de maîtrise d'œuvre.*

« Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat Départemental d'Energie, ce dernier percevra de notre commune une subvention d'équipement au taux de 60 % conformément au règlement financier, calculée sur le montant de la facture payée à l'entreprise, augmentée des frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5% ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de :

Confier au Syndicat Départemental d'Energie des Côtes-d'Armor la fourniture et la pose du génie civil du réseau de communication électronique au Centre Bourg de Saint-Pever, pour un montant estimatif T.T.C. de 21.900,00 € conformément au règlement financier.

« Notre commune ayant transféré cette compétence au Syndicat Départemental d'Energie des Côtes-d'Armor, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement équivalent au montant T.T.C. de la facture payée à l'entreprise ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, « autorise » Monsieur le Maire à signer la convention financière « Travaux sur les infrastructures de communication électronique ».

---

2) Ecole : rentrée scolaire 2015-2016

La rentrée scolaire a eu lieu Mardi 1<sup>er</sup> septembre 2015. L'école fonctionne désormais sous la forme d'un Regroupement Pédagogique intercommunal (R.P.I.) avec l'école de Saint-Adrien. Quelques « incidents » de départ ont été recensés mais dans l'ensemble tout s'est bien passé.

Pour que le car scolaire ne soit pas gêné dans ces manœuvres, le Maire va prendre un arrêté interdisant le stationnement bilatéral route de Pont Clet devant l'école. Un mot à l'attention des parents d'élèves va être rédigé pour les informer de cette décision.

A la descente du car et pour une question de sécurité, les enfants devront obligatoirement regagner l'enceinte de l'établissement. Les enfants seront ensuite rendus à leurs parents.

Afin de garantir la sécurité des enfants, il est demandé qu'une personne soit présente à la descente du car pour assister l'agent accompagnateur.

Il ressort déjà que la mise en place du R.P.I. est bénéfique pour la transmission des enseignements.

Monsieur Guy MOISAN informe l'assemblée que dans le cadre de la mise en place du RPI Saint-Péver/Saint-Adrien une harmonisation des tarifs de la cantine entre les deux écoles est nécessaire. Le Tarif de Saint-Péver est de 2.50 € ; le tarif de Saint-Adrien est de 2.30 € Il est proposé le tarif de 2.40 € pour les repas enfants sur les deux sites.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Fixe le montant du tarif cantine à 2.40 € pour les repas enfants.

Monsieur Guy MOISAN informe l'assemblée que dans le cadre de la mise en place du R.P.I. « Saint-Péver/Saint-Adrien », une mise à disposition de l'agent en contrat C.A.E. est nécessaire pour animer les Temps d'Activités Périscolaires sur le site de Saint-Adrien. Cette mise à disposition se fera sur la base de 4 heures par semaine (3 heures de TAP plus 1 heure de préparation) et fera l'objet d'un remboursement par la commune de Saint-Adrien correspondant au salaire horaire brut de l'agent plus les charges patronales après remboursement de la participation l'Etat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré :

Vu le rapport de M. Guy MOISAN proposant l'approbation d'une convention portant définition des conditions de la mise à disposition de l'agent en contrat CAE-CUI à conclure entre Saint-Péver et Saint-Adrien.

APPROUVE cette mise à disposition.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention qui prendra effet du 1<sup>er</sup> septembre 2015 au 05 juillet 2015.

Une rencontre avec les élus de Saint-Adrien sera organisée dans les quinze jours pour faire le point sur cette rentrée

---

3) Programme d'élagage

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un nouveau programme d'élagage va être mis en place pour février/mars. Les particuliers intéressés pourront se manifester en mairie pour y participer. Un mot sera inséré dans le bulletin communal.

---

4) Terrassement des allées de boules

Deux allées de boules sont en très mauvais état. Le Maire informe qu'il va procéder à leur terrassement. Quatre allées seront ensuite reconstruites sur cet emplacement. En effet, la commune possède 14 allées or il y a nécessité d'en avoir 16 pour pouvoir organiser des tournois. Il informe qu'il va solliciter des devis pour la construction des quatre allées.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur Le Maire à terrasser les deux allées de boules,

AUTORISE Monsieur Le Maire à solliciter des devis pour la construction de quatre allées de boules.

---

5) Réparation des allées de boules

Les extrémités des allées de boules sont à changer. En effet, l'humidité a pourri le bois qui a une quinzaine d'année.

Les membres du conseil décident d'acheter des planches de bois de qualité et de réaliser les travaux au début du printemps 2016.

---

6) Bilan des Mardis au clair de lune

Organisés par la communauté de communes de Le Leff Communauté, les Mardis au Clair de Lune proposent plusieurs animations dans la même soirée. La saison a démarré à Saint-Pever le 21 juillet 2015.

Une réunion est prévue le lundi 14 septembre à 18h15 au siège de la communauté de communes.

Les 5 Mardis ont rencontré un bon succès mais certains dysfonctionnements ont été notés.

C'est pourquoi il est proposé l'ordre du jour suivant :

-Bilan de l'édition 2015

-Réflexion autour d'une nouvelle formule

---

7) Modification des statuts de « Leff Communauté » - extension des compétences

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 7 juillet 2015 modifiant les statuts de « Le Leff Communauté » ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte l'extension des compétences de la communauté de communes, au titre des « compétences optionnelles », à :
  - Compétence Eau potable et assainissement collectif des communes de la communauté de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2016.
- Modifie la rédaction des statuts de la Communauté de Communes, au titre des « compétences optionnelles » :

Compétences Optionnelles

- Protection et mise en valeur de l'environnement
- L'élimination des déchets ménagers ainsi que le tri sélectif de ces derniers,
- L'entretien et l'aménagement des cours d'eau du territoire communautaire,
- Animation, élaboration, mise en œuvre et suivi d'actions de restauration et d'entretien des cours d'eau et des zones humides, ainsi que participation à l'aménagement et à la gestion de certains espaces ruraux qui ont un impact sur la circulation de l'eau,
- L'organisation et la gestion d'opérations de reboisement dans le cadre de l'action menée par le Conseil Départemental des Côtes-d'Armor,
- La réalisation, l'aménagement et l'entretien de chemins de randonnées par la mise en place d'un chemin de randonnée intercommunal permettant de relier les communes entre elles,
- Service Public d'Assainissement non Collectif :
- Gestion du service
- Animation d'opérations groupées de réhabilitation des installations défectueuses.
- Compétence Eau potable et Assainissement collectifs des communes de la communauté de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

---

8) Contrat de fourniture en électricité

L'application de la loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'Electricité) de décembre 2010 parachève l'ouverture à la concurrence de l'électricité (fin annoncée des tarifs réglementés).

Conditions de cette obligation :

1<sup>er</sup> janvier 2016 pour les contrats supérieurs à 36 KVA (tarif vert et jaune)

Pour Saint-Péver, est concerné le contrat Mairie/Salle des fêtes.

Proposition EDF  
Synthèse de l'offre  
Date d'effet : 01 janvier 2016  
Durée en mois : 36  
Nombre de site : 1  
Volume annuel total : 13 575 kWh  
Virement sous mandatement 15 jours

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE de solliciter d'autres propositions.

---

9) Questions diverses

Madame Françoise KERYER présente à l'assemblée son association « 4°+ » qui a pour objectif d'informer la population sur le réchauffement climatique.

L'association va mener différentes actions de sensibilisation sur les questions relatives au climat, à la biodiversité...

L'un des objectifs est la plantation de 2 000 arbres sur le territoire (action soutenue par la fondation Yves Rocher » et plus précisément dans les zones urbaines. Déjà, des chantiers de plantation sont prévus pour cet hiver avec différentes écoles.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits.

Vu pour être affiché à la Mairie le 11 septembre 2015.

A SAINT PEVER, le 04 septembre 2015.

Jean JOURDEN	Guy MOISAN	Pascal MARTIN
Pascale LE YAN	Josiane LE GUENNIU	Guillaume THORAVAL
Hélène ALLAINGUILLAUME	Gaëlle MENU	Stéphane JOUAN
		Absent
Pascal BOULVARD	Françoise KERYER	
Absent		

